

Interroger l'économie en tant que chrétiens
24^{ème} Quinzaine du Narthex « L'économie autrement »
26 novembre 2014, Christian Pian

1. Interroger l'économie en tant que chrétiens : qu'est-ce à dire ?

Un questionnement de l'économie à la mode...

- C'est un sujet à la mode : On diabolise aisément de nos jours, « l'économie triomphante » (Albert Jacquard), en stigmatisant « L'horreur économique » (Viviane Forrester) ; ce genre de slogan est évidemment compréhensible dans le contexte des dérives actuelles du capitalisme financier.
- Et nous sommes un peu noyés il est vrai sous les publications concernant la crise financière ; tout a déjà été écrit ou presque...
- Pour nous chrétiens, il s'agit de voir comment articuler les choses, comment être présents dans cette réflexion sur une réalité sans doute non monolithique (et en tout cas pas à critiquer comme s'il s'agissait d'un monolithe) et cela par rapport à notre foi et au souci de l'homme que suppose et implique cette foi. Car, en son sens le plus fondamental, l'économie renvoie à la gestion du collectif et, de cela, les chrétiens ne peuvent se désintéresser au nom de leur foi même.

Une compréhension de l'économie qui n'est pas neutre

Dans une réflexion dans le champ social, la compréhension des phénomènes n'est pas neutre et peut être abordée selon divers plans.

Face au domaine de l'économie, trois plans peuvent être envisagés qui constituent autant de points de vue pour une interrogation :

Le plan des doctrines et théories économiques :

- On est alors dans l'ordre d'un savoir spécifique, pratique et théorique, ou encore prédictif dans des modèles.
- Il existe une histoire des sciences économiques avec quelques grands noms de théoriciens, tels qu'Adam Smith, Karl Marx...
- Ce n'est pas le lieu pour en faire l'histoire. Mais cela constitue un arrière plan qu'on ne peut ignorer (il y a une histoire des doctrines et théories économiques, comme il y a une histoire de la pensée sociale chrétienne ou de l'Église).

Le plan de l'économie comme représentation du monde :

- L'économie est une façon de se représenter le monde.
- La représentation économique est aujourd'hui la représentation dominante voire exclusive du monde. Et ce, à la différence des sociétés traditionnelles dans lesquelles la représentation du monde est d'abord religieuse, et en tous cas, tout sauf économique.
- Dire que la réalité économique est la réalité suprême est une représentation nouvelle. On sait que dans les civilisations traditionnelles (ou premières au sens des anthropologues) la représentation première du monde était religieuse. Pour prendre un autre exemple de contexte, dans la Grèce antique, l'idéal était la « polis », la cité. Et l'idéal de l'homme était l'homme politique, s'adonnant aux affaires de la cité, et non l'homme économique, s'adonnant à l'*oiko-nomia*, la gestion de la maison, des affaires familiales, du domaine... confiée à des esclaves.

Le plan des pratiques économiques :

- Des pratiques qui sont bien réelles et qui concernent des institutions financières ou autres, et des individus ; et qui renvoient à quatre données de base : la consommation, le travail (lié à la production), la division du travail et l'échange.
- D'un point de vue éthique, ce n'est pas qu'une question d'éthique collective, mais aussi d'éthique individuelle.
- Toute personne a des choix minimum à faire quant à ses modes de consommation, de production, de partage... autant que la société.
- A noter que tous les corps intermédiaires, les groupes sociaux – dont les Églises et singulièrement l'Église catholique – sont ici concernés en tant qu'acteurs économiques à leur niveau.

A-t-on le droit d'interroger l'économie ? (Les rapports entre éthique et économie)

Le débat consiste ici à se demander si l'économie doit être un lieu de réflexion éthique, si cela est légitime ?

Il y a les tenants du principe (idéologie ?) de « l'économisme », pour lesquels :

- l'économie est un domaine purement technique et donc neutre ;
- et on ne peut envisager porter un jugement (de valeur) sur l'économie et ses réalités que « de l'intérieur » (c'est une affaire d'économistes) ; il ne peut y avoir d'évaluation extérieure, de regard éthique porté d'ailleurs.

Un économiste chrétien, Etienne Perrot, s'appuie sur une réflexion autour de la notion-symbole pour l'économie qu'est l'argent, afin de montrer la dimension éthique de l'économie.

Il rappelle les grandes fonctions de l'argent, ou plutôt de la « monnaie » (au sens technique) :

- un moyen d'échange,
- une réserve de valeur,
- et une unité de compte.

Il se demande face à ces fonctions si l'on peut tenir :

- que l'argent ne serait qu'utilitaire ?
- qu'il n'est qu'un instrument purement fonctionnel, qui permettrait de mettre de l'huile dans les rouages du marché, et donc un outil moralement neutre ?

Il conclut que l'argent est un outil mais que, si l'on réfléchit à son utilité (vis-à-vis même de ces fonctions de base), l'argent est une « créance à vue », c'est-à-dire quelque chose dans lequel se joue une relation de confiance, entre deux personnes ou avec un tiers qui va garantir cela. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur la dimension crise de confiance liée à la crise financière et économique qui s'est installée et a été soulignée à l'envie...

Les chrétiens – avec d'autres certes – tiennent donc qu'il est légitime d'interroger l'économie et de l'interroger éthiquement (ne serait-ce que parce que l'économie au plan de ces théories et jusque dans ses pratiques s'accompagne d'options éthiques, mêmes si elles sont souvent implicites ; et que ces options éthiques peuvent être incompatibles avec une éthique chrétienne : cf. ex de l'utilitarisme).

Lorsque la pensée chrétienne vient interroger l'économie selon plusieurs points de vue

Les chrétiens, l'Église – et singulièrement L'Église catholique avec la doctrine sociale de l'Église (D.S.E.) – viennent donc interroger l'économie possiblement selon trois points de vue correspondant aux trois plans précédemment évoqués :

Les interrogations sur l'économie en tant que doctrines et théories

- La D.S.E. n'interroge pas le corps de connaissances lui-même (qui est légitime).
- Mais elle questionne les bases épistémologiques, c'est-à-dire les conditions de validité d'élaboration du discours économique. Notamment, parce que l'on n'est pas dans une connaissance purement descriptive, mais aussi prédictive et potentiellement applicative, qui donnera lieu à des actions, en fonction des théories économiques.
- Elle peut questionner aussi des hypothèses anthropologiques sous-jacentes et des options éthiques implicites (ex : l'intérêt du collectif peut primer sur l'individu au point d'accepter que certains soient laissés pour compte : cf. utilitarisme ; ou encore, rien ne peut être opposé à la liberté individuelle en matière de choix économique et ce, quelles qu'en soient les conséquences pour la collectivité : cf. ici libertarisme).
- Face aux doctrines et théories économiques, la D.S.E n'est pas une « troisième voie » comme l'écrivait Jean-Paul II dans *Centesimus annus* (1991, n° 41) :
« La pensée ou doctrine sociale de l'Église catholique n'est pas une "troisième voie" entre le capitalisme libéral et le collectivisme marxiste ni une autre possibilité parmi des systèmes moins radicalement marqués : elle constitue une catégorie en soi.
Elle n'est pas non plus une idéologie, mais la formulation précise des résultats d'une réflexion attentive sur les réalités complexes de l'existence de l'homme dans la société et dans le contexte international, à la lumière de la foi et de la tradition ecclésiale.
Son but principal est d'interpréter ces réalités, en examinant leur conformité ou leurs divergences avec les orientations de l'enseignement de l'Évangile sur l'homme et sur sa vocation à la fois terrestre et transcendante ; elle a donc pour but d'orienter le comportement chrétien. »
- L'Église quand elle prend la parole au nom des chrétiens sur ces questions n'indique pas elle-même de modèles ou de solutions « clés en main » mais elle s'autorise seulement à critiquer les limites des théories et des approches économiques par rapport à leurs présupposés et leurs applications et ce, au nom de la seule expertise qu'elle se reconnaît, celle d'une « experte en humanité », selon la formule de Paul VI à la tribune des Nations Unies (1965), exprimant par-là, en référence au Concile Vatican II, que « les joies et les peines, les tristesses et les angoisses des hommes, des pauvres surtout, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ » (*Gaudium et Spes*).

Les interrogations sur l'économie comme représentation du monde

- Derrière les connaissances, les doctrines, les théories, il y a des prétentions à des représentations exclusives du monde : ces représentations deviennent intouchables ; on en vient à penser par exemple que l'économie mondialisée telle qu'on la connaît ne peut être autre. Et qu'aucune régulation politique, étatique ou supra étatique n'est envisageable.
- On en vient à penser que si quelqu'un n'existe pas au regard des critères de l'insertion économique (consommation, travail...) il n'existe pas (il devient invisible socialement (cf. *L'invisibilité sociale*, Guillaume le Blanc).
- C'est tout cela, c'est la dimension de l'économie qui fonctionne comme idéologie totalisante dans la représentation du monde, avec des axiomes prétendument indiscutables

que l'on peut s'autoriser à interroger ; dans la mesure, justement, ou cela empêche une gestion correcte du collectif pour servir vraiment l'humain comme devrait le faire l'économie (c'est-à-dire « tout homme et tout l'homme » comme le dit la D.S.E. dans son discours-leitmotiv sur le développement).

- Il y a ainsi des présupposés actuellement dominant qui peuvent être subvertis : Argent / Gratuité ; Marché / Echange ; Rentabilité / Solidarité ; Concurrence / Organisation collective ; Croissance / Ecologie.

Les interrogations sur l'économie en tant que pratiques économiques

- Une pratique comme le prêt à intérêt a donné par exemple lieu dans le passé à un positionnement de l'Église pour des raisons éthiques – l'interdiction ferme, enseignement modifié aujourd'hui au vu de l'évolution de l'économie.
- Les modalités de production ou de consommation sont autant de lieux qui invitent les individus, les collectifs, les communautés chrétiennes à se situer.
- On l'a vu, en tant qu'acteur économique, l'Église doit se poser aussi la question de ses pratiques internes, dans la gestion de son patrimoine matériel, mais aussi comme employeur, etc. Il est nécessaire aussi d'avoir une réflexion éthique toute particulière sur le volet de la finance, autour des choix de placements, notamment.
- Hugues Puel, dominicain économiste et éthicien indiquait déjà au début des années 1990 cinq grandes pistes pour discerner autour des pratiques économiques :

Le refus de la fatalité :

- Même en situation économique complexe, quand le poids des déterminismes peut sembler écrasant, il y a toujours des espaces de liberté à repérer, des lieux où il est possible d'intervenir.
- Des patrons chrétiens s'interrogent sur ce point, même s'ils licencient par exemple.

L'exigence de justice :

- L'économie est un lieu de vérification de cette exigence, même si ce n'est pas facile à discerner.
- En dehors de tout égalitarisme, se dire que l'exigence de justice doit être tenue

La supériorité de l'être sur l'avoir :

- Il faut tenir que cette expression a du sens.
- Sinon, en matière d'économie, on tombe soit dans l'égoïsme, soit dans le cynisme. Il s'agit de garder intact la force d'indignation qui fait refuser la fatalité.

La recherche du bien commun

- C'est la clé de voûte de la réflexion en matière de morale sociale, malgré la difficulté du concept, même – et surtout – quand on veut élargir ce bien commun aux horizons de la planète.
- Comment, par exemple, prendre au sérieux la question du bien commun concernant l'immigration en rapport avec l'économie ? On ne peut l'envisager seulement au niveau de la nation, ni même de l'Europe ; on doit le faire au niveau de la planète.

La préférence pour les pauvres

- Ce n'est pas une option.
- C'est un ressort qui donne une coloration particulière à la justice.
- Notre foi ne peut se satisfaire que certains soient exclus.

2. Des fondements pour un questionnement éthique de l'économie

La pensée chrétienne, depuis la Bible et dans la Tradition de l'Église a toujours entretenu un rapport éthique à l'économie.

Un rapport éthique à l'économie dès le Premier Testament

L'Église, née dans la tradition juive, a d'abord accueilli, depuis le début, les injonctions de Dieu au peuple d'Israël touchant la vie économique et sociale : « Il n'y aura pas de pauvres chez toi », dit ainsi le livre du Deutéronome (Dt 15, 4). La loi dite du jubilé établit de son côté qu'aucune propriété n'est absolue, elle n'est jamais que relative, tous les biens faisant retour périodiquement à leur détenteur originel, la distribution initiale étant certes supposée équitable. Dieu même est le maître des biens en définitive. Les Prophètes d'Israël ont insisté constamment d'autre part sur le respect de la justice, lutté contre les exactions et les accaparements, demandé un traitement fraternel pour l'étranger, pour la veuve, et pour le pauvre qui, malgré l'injonction deutéronomique, existait hélas bel et bien. Tout cela est capital pour la pensée chrétienne et l'Église.

L'enseignement de Jésus

Jésus, lui, n'a pas directement parlé d'organisation de la vie économique et sociale, mais fortement dénoncé l'avidité (proche de l'idolâtrie). Celle de cet homme, par exemple, qui a immensément amassé, et à qui Dieu dit : « Insensé, cette nuit même on te redemande ta vie, et ce que tu as préparé, qui donc l'aura ? » Jésus a mis en garde contre l'excès du souci des biens et de leur acquisition : « Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, et pour votre corps de quoi vous le vêtirez. Observez les lys, ils ne filent ni ne tissent... ». L'argent « trompe » souvent l'homme, dit encore Jésus.

Les chrétiens en Église confrontés aux réalités économiques dès le début

L'Église, ensuite, avec les premiers chrétiens, s'est constituée dès ses débuts en communauté de partage. Il n'en a pas résulté une règle stricte de communisme intégral par la suite ; mais il faut d'autre part remarquer que rien, dans les textes fondateurs du christianisme, ne dit que cette situation ne devait être que celle de la première Église. Il n'y a aucunement l'idée qu'il y aurait une première Église devant disparaître pour céder la place à une autre différente.

Dans les siècles suivants, l'Église a rencontré la monnaie, le crédit, un jour la banque, l'entreprise, l'assurance. Très tôt elle a dénoncé des accumulations indues. C'est déjà le fait de ceux qu'on appelle « pères » de l'Église, un certain nombre de grands maîtres de doctrine des premiers siècles, qui inculturèrent le christianisme dans l'univers gréco-romain. L'un de ceux qui ont le plus dénoncé l'accumulation de richesse indue et l'injustice est Jean Chrysostome, archevêque de Constantinople, la grande capitale de l'époque. Au Moyen Age et à la Renaissance, on a lutté contre toute espèce de tricherie et de vol et fait le tour, dans des traités savants, des exigences de la justice dans les conditions concrètes d'une économie monétaire et de crédit. L'Église a longtemps interdit le prêt à intérêt compris comme gain sans cause aucune et, surtout, spoliation du pauvre incapable de rendre ce qu'on lui a prêté.

Plus récemment, un enseignement de l'Église intégrant un rapport éthique à l'économie

C'est sur fond de continuité – non sans éclipses d'ailleurs – que l'Église en est venue à développer un enseignement social plus systématique, intégrant la question d'un rapport éthique aux réalités économiques, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dans la foulée du catholicisme social. À l'époque, une des questions majeures du débat entre catholiques sociaux était celle du juste salaire dû aux ouvriers et il était admis que le juste salaire devait leur permettre de subvenir à leurs besoins et, dans une certaine mesure, à ceux de leurs familles. Cette question restera dominante jusqu'au Concile Vatican II. C'est au nom de l'Évangile que la D.S.E. cherchera en permanence à interroger les pratiques économiques au nom des principes de la justice sociale qu'elle partage avec d'autres.

Avec le Concile avec Jean XXIII puis surtout Paul VI, c'est au nom du principe théologique de la destination universelle des biens que la D.S.E. va questionner les figures du développement comme « mal-développement ». La question sociale posée par l'économie ne sera plus la question ouvrière mais la question du développement...

Avec Jean-Paul II, c'est au nom d'une anthropologie chrétienne sur le sens de l'homme et de son activité, de son vivre ensemble aussi que seront interrogées des réalités tangibles comme le travail et la production et ses structures, l'entreprise elle-même. Mais aussi le matérialisme consumériste par exemple.

Concernant la finance, des documents ont analysé le développement de la sphère financière en lien avec une réflexion sur les exigences éthiques. Le premier document, publié en 1994, émanait du Conseil pontifical « Justice et paix » et était signé par deux hauts fonctionnaires français, A. de Salins et F. Villeroy de Galhau *Le développement moderne des activités financières au regard des exigences éthiques du christianisme*. Les appels les plus récents en vue d'un encadrement des pratiques financières en provenance du même Conseil Pontifical « Justice et Paix » datent de 2011. Il s'agit d'une note qui invite à sortir de « L'illusion financière » (cf. titre du livre récent de Gaël Giraud, *L'illusion financière. Pourquoi les chrétiens ne peuvent pas se taire*). Elle s'intitule « Pour une réforme du système financier et monétaire international dans la perspective d'une autorité publique à compétence universelle ». On retiendra ces quelques lignes :

« Dans un tel processus, il est nécessaire de retrouver la primauté du spirituel et de l'éthique et, en même temps, de la politique – responsable du bien commun – sur l'économie et la finance. Celles-ci doivent, au vu de leurs responsabilités évidentes envers la société, être ramenées dans les limites de leur vocation et de leur fonction réelles, y compris celle sociale, afin de donner vie à des marchés et des institutions financières qui soient véritablement au service de la personne, c'est-à-dire capables de répondre aux exigences du bien commun et de la fraternité universelle, en transcendant toutes les formes de stagnation économique et de mercantilisme performatif. »

L'encyclique *Caritas in Veritate* du pape Benoît XVI (2009), dernière grande « encyclique sociale – a présenté quant à elle une actualisation de la doctrine sociale de l'Église dans un monde affecté par la crise et les difficultés de la mondialisation. Elle propose une réflexion originale sur le don et la gratuité qui a été soulignée ; notamment dans son chapitre 3 (« Fraternité, développement économique et société civile »). En son n° 36, le pape en vient à écrire que « Dans les relations marchandes, le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale ».

Plus récemment encore, le pape François est venu aussi interroger l'économie au nom de l'option préférentielle pour les pauvres au point de consacrer une bonne partie de son exhortation apostolique *Evangelii gaudium* à la dimension sociale de l'évangélisation et précisément à « l'intégration sociale des pauvres ». Pour honorer l'actualité, on peut redonner ici quelques-unes de ses paroles devant le parlement européen hier, 25 novembre 2014 :

« L'heure est venue de construire ensemble l'Europe qui tourne, non pas autour de l'économie, mais autour de la sacralité de la personne humaine, des valeurs inaliénables », a-t-il ajouté en plaidant pour que l'on abandonne « l'idée d'une Europe effrayée et repliée sur elle-même ». Il a également dénoncé « la culture du déchet » à l'œuvre actuellement et qui risque de réduire la personne humaine « à un simple engrenage ». (cf. www.lesechos.fr).

3. Ébaucher les traits d'une économie réellement au service de l'homme

Je serai ici bref dans ce qui se veut une conclusion puisqu'il ne s'agit que « d'évoquer les traits » d'une économie réellement au service de l'homme – et pour être cohérent avec l'idée déjà évoquée selon laquelle ni les chrétiens ni l'Église ne sauraient proposer de solutions clés en main au titre de leur foi.

Je reprendrais d'abord cinq points d'attention souhaitables (empruntés à André Talbot dans *L'Espérance aujourd'hui*, 2013). Une économie réellement au service de l'homme devrait ainsi aider les hommes à se reconnaître et à s'accepter :

- fragiles (et pour cela aider à passer de la naïveté – ou de la défiance – à la confiance) ;
- solidaires (et pour cela aider à passer de la compétition à la sollicitude) ;
- engagés (et pour cela aider à passer du « moi » au « nous ») ;
- fraternels (et pour cela aider à passer de l'affrontement à l'alliance) ;
- serveurs (ou « au service » et pour cela aider à passer de la récrimination à l'amour partagé).

Réfléchir sur les défis à relever pour une économie réellement au service de l'homme invite aussi à se retourner vers cette notion traditionnelle mais décisive – aujourd'hui plus que jamais –, celle de bien commun (cf. de façon liée, ne serait-ce que toute la réflexion actuelle sur les « biens communs » auxquels la composante écologique de la crise nous sensibilise). Mais une économie au service du bien commun, qu'est-ce à dire ?

Du latin *bonum commune*, le bien commun a deux sens : le bien qui est commun à tous ou la communauté des biens. L'enseignement social de l'Église fait droit à ces deux acceptions en définissant le bien commun comme « la bonne vie humaine pour la multitude », et encore comme « l'ensemble des conditions sociales permettant aux groupes comme à chacun de leurs membres d'atteindre leur plein épanouissement ».

On peut ici préciser ici trois aspects du bien commun, chacun étant également nécessaire :

- L'aspect matériel : le bien commun requiert un ensemble de biens, de richesses, la prospérité de l'unité économique composée d'hommes et de femmes, cette prospérité doit être le résultat du travail de tous.

- L'aspect juridique : le bien commun reconnaît les droits de tous à bénéficier de cette prospérité ou de ces biens ; de tous, c'est-à-dire de tous les membres de chaque unité économique considérée.
- L'aspect spirituel : la participation de tous aux biens produits (produits et services) ne doit pas être considérée comme un simple partage ; le bien commun exige qu'elle soit le fruit d'une mise en relation réciproque de tous, d'une véritable communion fraternelle, en vue de constituer une communauté. Il ne s'agit pas simplement de l'« intérêt » de chacun, ni même de l'« intérêt général », au sens où cette expression évoque l'idée d'avantages purement matériels ; il s'agit d'une communion dans un bien supérieur d'ordre spirituel et humain. Ce bien supérieur est la fin de chaque personne et celle de l'humanité tout entière.

Cela entraîne donc une responsabilité particulière que rappelle le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* (§ 166-168) :

« Les exigences du bien commun dérivent des conditions sociales de chaque époque et sont étroitement liées au respect et à la promotion intégrale de la personne et de ses droits fondamentaux... Le bien commun engage tous les membres de la société : aucun n'est exempté de collaborer, selon ses propres capacités, à la réalisation et au développement de ce bien... Tous ont aussi le droit de bénéficier des conditions de vie sociale qui résultent de la recherche du bien commun... La responsabilité de poursuivre le bien commun revient non seulement aux individus, mais aussi à l'État, car le bien commun est la raison d'être de l'autorité politique. »

Pour réaliser ce bien commun, les États sont investis d'une autorité qui ne peut s'exercer sans la justice (plan politique) et pour les citoyens sans la charité (plan de la société civile). C'est donc une responsabilité pour tous autour de l'économie qui est et sera ce qu'en feront les hommes.